



SEANCE DU 12 MAI 2025

N° 2025-031

Date convocation :
07/05/2025

Présents :

Absents - Excusés :

Procurations :

Elus en exercice : 16
Présents : 11
Absents : 5
Procurations : 0
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, M. Jean-Jacques CORON, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES

M. Vincent CANALS, Mme Catherine VINDRINET, Mme Isabelle CATTIN, M. Vincent ARGENTIERI, M. Christian GOHIER

Objet : Dénomination des voies de la quatrième partie de la ZAC SUD « Les Trésors »

Secrétaire de séance : Sabine RATIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les observations du service du cadastre sur l'absence de dénomination officielle de cette voie.

Considérant qu'il est nécessaire de dénommer les voies créées dans la quatrième partie de la ZAC SUD « Les Trésors »

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

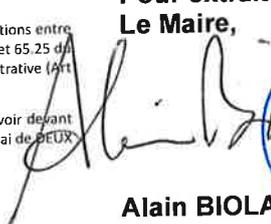
- DECIDE de dénommer la voie et l'impasse créées de la façon suivante et conformément au plan ci-joint :
 - Voie A : rue des Bruyères
 - Pour l'impasse : Impasse des Iris

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83, 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 14 Mai 2025.
- Affichage en mairie le 14 mai 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Alain BIOLA



La Secrétaire de séance,


Sabine RATIE